

15.04.2015 - 15:39 Uhr

## Le Comité de Travail.Suisse dit oui à l'initiative sur les bourses d'études et à la révision de la LRTV

Bern (ots) -

Le Comité de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, s'est prononcé, lors de sa séance d'aujourd'hui, sur les objets de la votation fédérale du 14 juin 2015. Il dit oui à l'unanimité à l'initiative sur les bourses d'études et à la révision de la LRTV.

Le 14 juin 2015, le corps électoral se prononcera sur l'initiative sur les bourses d'études, sur la révision de la LRTV et sur la réforme de la fiscalité successorale. Le Comité de Travail.Suisse s'était déjà prononcé lors de sa précédente séance du 11 mars 2015 pour l'initiative sur l'imposition des successions. Aujourd'hui, le Comité a décidé de dire oui à l'unanimité à l'initiative sur les bourses d'études et à la révision de la LRTV.

Le Comité de Travail.Suisse dit oui à l'unanimité à l'initiative sur les bourses d'études

Les bourses d'études servent à améliorer les chances de formation des étudiants dans le domaine tertiaire (Ecoles supérieures et Hautes écoles spécialisées). Certes, elles ne permettent pas d'éliminer complètement les inégalités des chances existantes mais les amoindrissent fortement. Il est sensé de donner la compétence à la Confédération de s'occuper du système des bourses d'études ; car aujourd'hui les étudiants reçoivent des bourses dont le montant varie fortement selon les cantons même si les coûts existentiels sont pour tous comparativement élevés, par exemple dans les villes universitaires. La solution fédérale fait que l'on traite de la même manière les étudiants, indépendamment de l'appartenance cantonale. Travail.Suisse est une organisation partenaire de l'initiative sur les bourses d'études.

Le Comité de Travail.Suisse se prononce à l'unanimité pour le oui.

Oui unanime aussi à la révision de la LRTV

La révision de la LRTV est vraiment nécessaire: la redevance en vigueur actuellement, et inadaptée de par son lien à un appareil de réception, sera remplacée par une redevance généralisée. La nouvelle redevance est conçue de façon plus juste que la redevance actuelle vieillissante, sans faire perdre de la qualité au service public. Ce sont les radios et télévisions locales qui profiteront en particulier de la redevance car on leur allouera plus de ressources, ce qui renforcera la formation et le perfectionnement professionnel dans ce secteur. Travail.Suisse salue les investissements dans la formation et voit dans la révision une possibilité importante de renforcer le service public.

Le Comité de Travail.Suisse se prononce à l'unanimité pour le oui.

Contact:

Sur l'initiative sur les bourses d'études: Bruno Weber-Gobet,  
responsable du dossier politique de formation Travail.Suisse, Mobile:  
079 348 71 67, Mail: [weber@travailsuisse.ch](mailto:weber@travailsuisse.ch)

Sur la révision de la LRTV: Denis Torche, responsable du dossier  
politique financière, Travail.Suisse, Mobile 079 846 35 19, Mail:  
[torche@travailsuisse.ch](mailto:torche@travailsuisse.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100771299> abgerufen werden.